

LA PRÉSIDENTE :

240 Oui, ils vont tous apparaître sur le site dès la fin des audiences. C'est ça ? Oui.

Et le verbatim, c'est-à-dire vous pouvez les voir les audiences, mais le verbatim devrait arriver aussi. Mais là, je ne peux vous dire qu'il va arriver le lendemain, là, il faut laisser les gens travailler un peu. D'accord ? Merci.

245

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY
Société Logique

250 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais Michel Leblanc. Il n'est pas là ? De la Chambre de commerce.

255 Je vais passer au prochain. Monsieur Leblanc sera en changement. Alors, j'inviterais Frédérique Hogg et François Boulay de Devimco. Non, plus.

Bien j'arrive à Pierre-Étienne Gendron-Landry de la Société Logique.

Bon, bonjour.

260

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

Bonjour.

265

LA PRÉSIDENTE :

270 Alors vous, je dois vous dire, Monsieur Gendron-Landry, que nous avons reçu votre présentation ce matin. Alors, il n'y a que moi qui ai eu le temps de le lire au complet, les autres en ont fait un survol. Ce n'est pas par manque d'intérêt, c'est qu'on n'en a pas... Mais je vous promets que ce sera lu dans les plus brefs délais.

275 Je rappelle la règle : vous avez dix minutes de présentation et il y aura une période d'échanges et de questions de dix minutes.

 Alors, Monsieur Gendron-Landry, on vous écoute.

280 **M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :**

 Alors bonjour, bien je suis Pierre-Étienne Gendron-Landry, directeur général de Société Logique. Merci de cette opportunité de venir parler design universel dans le cadre des réflexions sur le futur plan d'urbanisme de Montréal.

285 Donc, pour rappel, Société Logique, on est un OBNL qui a été fondé en 1981, on est une quinzaine de personnes qui se dédient à la promotion du design universel, autant en architecture, en urbanisme qu'en design urbain.

290 On accompagne les donneurs d'ouvrage, des concepteurs ainsi que les différents niveaux de gouvernement pour la planification de projets accessibles à tous.

 On fait généralement les audits d'accessibilité, de la recherche, de la rédaction de guide, aussi de la formation des pairs ou du grand public sur le concept de design universel.

295 Donc, tout d'abord, de qui on parle quand on parle de situations de handicap, et à quoi on se réfère exactement? Dans un premier temps, c'est important de se rappeler qu'un tiers de la

300 population québécoise, bon an mal an, déclare avoir des limitations fonctionnelles qui sont significatives et persistantes, donc, pour plus de six mois, qui vont affecter la réalisation de leurs activités quotidiennes.

305 Ça touche généralement plus les femmes que les hommes ici dans la population générale de 15 à 64 ans, ça touche 28 % de la population. Vous remarquez dans la population de 65 ans et plus, bien ça peut pratiquement doubler. Donc, 57 % des aînés, en fait, déclarent avoir des limitations fonctionnelles.

310 C'est 16 % de la population qui a une incapacité qui est jugée permanente, mais ça touche quand même 50 % de la population canadienne ; donc qui va vivre avec les impacts de situations handicapantes, comme par exemple les enfants, les parents, les conjoints de personnes en situation de handicap.

315 Donc, à Montréal, en fait, en nombre absolu, ça représente environ 182 000 personnes, soit l'équivalent des arrondissements de Lachine, Ahuntsic-Cartierville et l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève réunis.

320 On le nomme déjà dans le projet de ville, en fait, le vieillissement de la population va s'accélérer dans les prochaines décennies. On l'a vu tout à l'heure, comme il y a plus de prévalence d'handicaps chez ces personnes-là, des grosses chances que le phénomène s'accélère dans les prochaines décennies.

325 Maintenant, parlons de handicap plus spécifiquement. Donc, la population se compose d'individus avec une grande diversité de capacités, que ce soit au niveau de la mobilité, de l'audition, de la vision, de l'agilité, de l'intellect, différences intellectuelles ou neuro-atypisme, neurodiversité. Donc, vraiment, on a tous des capacités très variées.

Ces capacités-là vont changer notre rapport au monde, notre façon de l'explorer ou d'en profiter, en fait. Et ce qui fait, en fait, qu'on a un environnement qui nous impose beaucoup d'obstacles, en fait.

330 Donc, on considère les personnes handicapées en une espèce de binaire entre personnes capables et pas capables, et nos villes sont beaucoup construites sur ça, à cause d'obstacles, puis occasionnellement, on va faire des accommodements pour répondre aux besoins ou aspirations des personnes en situation de handicap.

335 Or, nous on considère – on n'est pas les seuls, il y a beaucoup de recherche - un processus de production d'un handicap qui demande que dans le fond, ce n'est pas tant inhérent à la personne, mais c'est dû à une inadéquation de nos capacités physiques ou intellectuelles, et l'environnement dans lequel on évolue.

340 Par exemple, le vieillissement. Encore cet exemple-là, c'est un facteur de risque, comme on l'a vu tantôt, qui va mener à des facteurs personnels, comme par exemple, j'ai une perte de force qui va faire que je peux marcher moins vite, et je dois évoluer dans un environnement dans lequel il y a des obstacles, par exemple une distance pour traverser un grand boulevard ou des facilitants, un temps suffisant des feux de circulation vont me permettre de faire ma traversée en un seul temps.

345 Donc, l'interaction entre mes capacités et l'environnement va impacter mes habitudes de vie, et je suis en situation de handicap quand, par exemple, je ne suis pas capable de traverser la rue pour m'occuper d'un proche, faire mes activités de vie courante et ainsi de suite.

350 Donc, c'est ça, le handicap n'est pas une (inaudible) à la personne. Dans le fond, quand on agit sur l'environnement, on fait en quelque sorte disparaître le handicap. L'accessibilité universelle dans ce contexte, il faut aussi le voir comme quelque chose qui peut profiter à tous.

355 Si on fait un environnement qui est capacitant pour une personne en situation de handicap, bien on le rend plus facile à naviguer pour l'ensemble de la population, comme par exemple une mère avec une poussette, un livreur et ainsi de suite.

360 Un grand constat qu'on fait dans le mémoire, en fait, c'est qu'on a encore, il y a encore beaucoup d'obstacles qui se produisent, qui se forment dans l'espace public. En mobilité, je prends l'exemple concret des piétonnisations des rues commerciales, concrètement, c'est un bon coup, en fait, pour la mobilité durable, pour la santé publique, et ainsi de suite, mais tout de même, ces piétonnisations-là ne sont pas nécessairement pensées de façon, dans l'idée de l'accessibilité universelle.

365 Ce qui fait que, par exemple, sur l'Avenue du Mont-Royal, ici, c'est l'image que je montre. On a une nouvelle station de métro qu'on a rénovée de fond en comble pour la rendre accessible, mais la piétonnisation rend la station difficilement accessible pour les personnes qui dépendent du transport, du transport adapté ou les personnes aveugles qui vont avoir de la difficulté à s'orienter dans l'environnement.

370 Autre exemple concret en mobilité, la construction du REV sur Saint-Denis par une approche évolutive, donc des aménagements rapides et minimaux se sont soldés par la perte d'accessibilité de plusieurs arrêts d'autobus. Ce qui fait que les autobus réguliers ne peuvent pas déployer les rampes sur plusieurs trottoirs.

375 Et même sur les arrêts sur lesquels on peut déployer la rampe, bon bien pour les personnes aveugles comme il n'y a pas de plaques podotactiles qui ont été installées, ce n'est pas possible pour elles de détecter quand elles traversent la piste cyclable. Donc, possibilité de conflit et perte d'accessibilité dans ce cas-ci.

380 Évidemment, notre cadre bâti manque aussi beaucoup d'accessibilité. Je prends l'exemple concret de l'habitation, c'est 15 % des personnes en situation de handicap qui ont des

habitats mal adaptés à l'heure actuelle. Elles sont aussi plus nombreuses à vivre dans des logements en mauvais état ou inabordables.

385

Malheureusement, le code de construction est insuffisant pour répondre aux besoins. D'abord, c'est surtout basé sur la déficience motrice, puis c'est seulement applicable pour les édifices de plus de trois étages ou huit logements.

390

Étonnamment, les résidences pour personnes âgées ne sont pas nécessairement couvertes, et la plupart des transformations et rénovations sont dispensées, des dispositions d'accessibilité du code.

395

On en arrive au design universel. Donc, il s'agit, en fait, d'une approche inclusive et équitable qui consiste à ménager des lieux réfléchis de manière à ce que toutes personnes, sans égard à ses capacités ou ses habilités, puissent s'orienter, circuler, vivre des expériences similaires et en même temps que tout le monde dans tous les espaces.

400

On croit, en fait, que le design universel et l'accessibilité universelle, au même titre que la lutte au changement climatique ou la conservation du patrimoine, devraient être comme un principe transversal dans tout le plan d'urbanisme et de mobilité.

405

Ça nous permettrait de rendre nos villes beaucoup plus marchables, même durant des situations de chantier, de rendre nos édifices et espaces publics beaucoup plus accessibles, puis également, d'assurer le développement économique de nos artères commerciales et nos secteurs d'emploi sans nécessairement créer des obstacles physiques dans l'espace urbain.

410

Bref, l'accessibilité universelle et la disparition des barrières deviennent des critères de performance qui facilitent la pleine participation sociale ; donc, un critère de performance, en fait, de la qualité de vie de nos quartiers.

LA PRÉSIDENTE :

415 Il vous reste deux minutes.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

420 J'achève. Donc, c'est ça, pour conclure, en fait, là, la Ville de Montréal, on a beaucoup de projets exemplaires qui ont été faits au cours des années. Cependant, pour chaque projet exemplaire, combien ils reproduisent, continuent de reproduire des obstacles.

425 Je pense qu'il est temps d'apprendre de nos bons coups et les systématiser par des politiques cohérentes et des révisions règlementaires. Donc, notre mémoire présente, en fait, six grandes orientations.

Le plan d'urbanisme et de mobilité devrait nous permettre de profiter de la construction, de l'agrandissement et de la rénovation d'immeubles pour rendre les édifices plus accessibles.

430 On devrait préconiser une implantation simplifiant l'accès aux bâtiments et favoriser le plain-pied, organiser l'espace public de façon logique, lisible et intuitive.

435 Faciliter la traversée sécuritaire de rues qui sont apaisées, assurer l'accessibilité universelle d'un réseau de transports collectifs structurants et puis assurer l'adéquation de la fonction urbaine diversifiée dans une trame urbaine dense et connectée. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

440 Merci beaucoup. Je demanderais à mes collègues s'ils ont des questions.

M. JACQUES INTERNOSCIA, commissaire ad hoc :

445 Oui, j'ai une question. Votre présentation démontre qu'il y a un nombre important de types de handicap, une très grande diversité des handicaps. Est-ce que votre organisation a déjà élaboré ou pensé élaborer un cadre, justement, pour rendre accessibles les villes, les bâtiments et tout ça?

450 **M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :**

Oui. Bien c'est ça. Le concept du design universel, en fait, c'est vraiment de s'assurer que lorsqu'on défait des barrières pour certains groupes de la population, on n'en crée pas pour d'autres groupes.

455

On l'a fait, bon, pour plusieurs institutions, plusieurs municipalités, mais notamment, pour la Ville de Montréal. On l'a déjà fait, par exemple, pour tout ce qui est... on a conçu en collaboration avec la Ville de Montréal un guide de conception sans obstacle pour les édifices municipaux. Aussi des guides d'aménagement de la rue qui permettent, en fait, qui facilitent la mobilité de tous les piétons, incluant les personnes et les utilisateurs de fauteuil roulant et ainsi de suite.

460

Puis évidemment, on accompagne plusieurs projets d'aménagement au cas par cas, c'est-à-dire de trouver des solutions d'accessibilité.

465

Donc, c'est toujours possible de le faire, tout est lié à la conception, de comment on aborde le projet, qu'il soit réglementaire, de construction, projet politique, même au niveau de la prestation de services ou des communications, de façon à ce qu'on puisse, mettre la diversité des capacités au cœur de la conception de tous ces éléments-là.

470

LA PRÉSIDENTE :

475 Merci.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire ad hoc :

480 Merci. Et vous avez dit qu'il y aurait 182 000 personnes montréalaises qui vivent avec ces situations de handicap.

485 En fait, c'est une question à deux volets. Est-ce que c'est une réalité, on peut dire, qui est concentrée dans certaines zones proches de certains types d'édifices ou du moins, c'est une réalité diffuse au niveau de la ville?

490 Également, vous avez parlé de près de 60 ou plus de 60 % des personnes aînées déclarent vivant avec également une situation d'handicap. Sachant que c'est un fait social important le vieillissement de la population, est-ce que vous avez un chiffre absolu en termes de nombre d'aînés qu'on pourrait ajouter pour voir ce que ça représente?

 Et des personnes qui vivent avec un handicap au niveau de la ville. Soit le nombre des aînés, plus également, les 182 000 personnes. De combien dont on parle?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

495 Pour la première partie de la question, pour la distribution territoriale et la prévalence du handicap sur le territoire, c'est une excellente question, malheureusement, je n'ai pas de données par rapport à ça.

500 À priori, je n'ai pas tendance à croire que c'est plus concentré dans certaines zones plutôt que d'autres. Parce que dans le fond, les besoins des personnes en situation de handicap ou les

aspirations en ce qui concerne les lieux où ils veulent vivre, où ils veulent travailler, et ainsi de suite, peuvent être très diversifiées.

505 Cependant, ce qu'on peut se dire de façon générale, c'est qu'un cadre bâti plus dense avec beaucoup de mixité va faciliter, en fait, la participation des personnes qui sont en situation de handicap, dans la mesure où, évidemment, l'environnement est universellement accessible. Ça, c'est pour la première partie de la question.

510 Deuxième partie de la question, c'est sur la prévalence du handicap plus élevée chez les aînés. C'est environ 57 %. En fait, les personnes de plus de 65 ans.

515 Donc, en nombre absolu, je pourrais faire la règle de trois pour voir ça représente combien de personnes là-dedans, parce qu'honnêtement, nous on fait... en fait, par rapport à la population de Montréal et puis par rapport aux données qu'on avait du recensement, on a fait cette évaluation en nombre absolu du nombre de personnes qui pouvaient vivre des situations handicapantes.

520 Et qu'on s'entende aussi, il y a une nuance à faire entre limitations fonctionnelles, c'est-à-dire, des choses qui peuvent limiter mes activités dans le quotidien qui touchent le tiers de la population, et vraiment, une situation de handicap plus permanente quand on parle vraiment de personnes handicapées pour qui ça va être permanent dans la vie.

525 Donc, vous allez poser la question aux aînés. Plusieurs vont dire : « Bien non, je ne suis pas une personne handicapée », parce qu'il y a une espèce de perception du handicap, mais pourtant, même dans un vieillissement qui est sain, qui n'est pas pathologique, on perd en motricité, on perd en force, on perd en capacité cognitive aussi. Ça fait partie de la vie. Au final, on finit tous à un moment ou un autre de notre vie en situation de handicap ou avec des limitations fonctionnelles, du moins.

530

LE COMMISSAIRE CHARLES :

Vous permettez?

535

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

540

LE COMMISSAIRE CHARLES :

Tout à fait d'accord avec vous, mais partant du fait de l'importance du vieillissement de la population, pensez-vous que dans le cadre du PUM, on devrait accorder une importance particulière ou penser à des projets particuliers, comme on en voit dans d'autres sociétés ayant adapté un peu leur environnement en fonction du vieillissement de la population? Est-ce que vous pensez que Montréal, dans le cadre du PUM, c'est également une orientation qu'on devait prendre?

545

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

550

Bien, absolument. En fait, on devrait voir l'accessibilité universelle comme un critère de performance qui nous permet d'évaluer la qualité de vie dans nos quartiers, puis en plus, en termes de durabilité, c'est intéressant, parce que ça nous donne la garantie qu'on va pouvoir passer notre vie entière dans notre milieu de vie, en fait.

555

Ça c'est un fait intéressant à considérer. Évidemment, oui, il faut revoir le cadre normatif. Je vous disais qu'on a beaucoup de bons coups qui ont été faits au cours des dernières décennies à Montréal, mais maintenant, je pense qu'il faut systématiser tout ça, le revoir dans la réglementation, et aussi dans les projets particuliers.

560

565 Par exemple, dans un PPU et ainsi de suite, vraiment, se donner des mécanismes qui permettent de un, bien comprendre la population dans vraiment une perspective intersectionnelle en incluant tout ce qui est notion de capacité, puis de s'assurer que chacun de nos projets, que ce soit au niveau de la planification, au niveau de grands projets d'infrastructures, grands projets d'aménagement, en fait, on fasse une analyse des obstacles qui sont déjà présents et de comment nos projets peuvent contribuer à réduire ces obstacles-là.

570 Donc, en incluant des mécanismes de cet ordre-là, et je pense que le plan d'urbanisme, de mobilité c'est une bonne occasion de le faire. Bien on peut vraiment être très efficace dans la lutte aux barrières dans l'espace bâti.

575 Et moi, je ne fais que vous parler d'espaces bâtis, c'est notre spécialité, mais d'autres organismes, d'autres partenaires pourraient vous parler de la prestation de services ou des communications.

On sait que le site Internet de la ville, par exemple, n'est pas particulièrement accessible, que certains services sont plus difficilement accessibles pour les personnes en situation de handicap, par exemple, plusieurs processus de consultation.

580 On parle de gouvernance dans le PUM. Donc, je pense que c'est une bonne opportunité de revoir les mécanismes consultatifs, de façon à avoir un bon portrait de la situation en ce qui concerne les situations handicapantes.

LE COMMISSAIRE CHARLES :

585 Merci.

590

LA PRÉSIDENTE :

595 Merci. Quand je revois votre mémoire dans la réception générale du projet, j'en conclus –
puis dites-moi si j'ai tort – que vous êtes pour les analyses intersectorielles, donc, la ville veut
l'utiliser comme outil d'analyse, l'ADS +. Vous en êtes en accord avec ça, c'est ce que je
comprends ?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

600 Oui. Absolument. On appuie tout à fait la ville là-dedans. Ça permet d'avoir une meilleure
compréhension, un meilleur portrait de la situation parce que le handicap parmi d'autres facteurs,
là, peuvent s'accumuler puis peuvent devenir, peut créer de l'exclusion, en fait, donc c'est bon
d'avoir une analyse toujours différenciée.

605 Oui, la Ville a indiqué une volonté d'appliquer ça de plus en plus dans chacun de ses
projets, ses plans, ses politiques, c'est très bien. Maintenant, ce qu'on veut voir, c'est que ce soit
bien systématisé. Donc, je pense qu'il y a un travail encore à faire pour que ça devienne un
réflexe.

610 **LA PRÉSIDENTE :**

 O.K. Je peux continuer ? O.K., parce que moi j'en ai plein. Je voudrais, succinctement,
que vous reveniez sur la différence que vous faites entre le design universel et l'accessibilité
universelle. Je voudrais juste être sûre de bien comprendre les nuances.

615

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

 Oui, parce que c'est peut-être une confusion aussi que je voyais. Je voyais dans le texte
du projet de ville, en fait, là c'est... on parle d'une ville, par exemple, de mobilité douce et au
design universel.

620

Pour voir le design universel comme le design en général, design actif ou quoi que ce soit, mais le design comme un processus de conception d'aménagement qui permet de répondre à différentes contraintes liées à un projet, puis le résultat.

625 Le résultat pour nous, c'est plus l'accessibilité universelle. Donc, par un bon processus de design universel, on est capable de concevoir des espaces, des environnements, des objets qui sont accessibles universellement.

LA PRÉSIDENTE :

630

Je comprends. L'autre chose : vous parlez de logements accessibles, ça je le vois bien, mais des logements facilement adaptables. Pouvez-vous me donner des exemples? Qu'est-ce qu'un logement adaptable?

635

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

640

Un logement facilement adaptable, par exemple, c'est un logement dans lequel, qui va être comme sur seul plancher, qui est facilement accessible, qui même si à l'intérieur tout n'est pas complètement accessible, bien on a une possibilité de l'adapter facilement sans avoir à rénover de fond en comble et se lancer dans des travaux très compliqués.

645

Je donne un exemple concret, c'est un des projets que nous avons faits à Société Logique. On est propriétaire d'immeubles résidentiels adaptés, et suite à un incendie dans un de nos logements, on l'a rénové complètement selon les principes du design universel.

Donc, très simplement, peu importe les capacités de la personne qui va s'installer comme locataire dans ce logement-là, on peut faire quelques modifications qui vont rendre l'édifice complètement accessible. Bien l'édifice, pas l'édifice, mais l'appartement en tant que tel, le logement complètement accessible.

650 Donc, c'est vraiment une approche de design universel qui pourrait très bien s'appliquer dans tous les cas de logements communautaires, sociaux, dans tout ce qui est locatif finalement, pour vraiment permettre facilement d'accueillir des locataires qui sont en situation de handicap, mais sinon, pouvoir louer à n'importe qui d'autre le reste du temps.

655 **LA PRÉSIDENTE :**

 O.K. Je vais poser ma question vite, vite parce qu'il ne reste presque plus de temps pour votre réponse.

660 Que pensez-vous des trottoirs rehaussés? Plutôt que d'avoir une descente de trottoir sur la rue, une remontée sur le trottoir une fois traversé, que l'espace lui soit rehaussé sur la rue?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

665 En général, de façon générale, je pense que c'est une bonne idée, en ce sens que le fait de ne pas avoir à descendre vers la chaussée pour des personnes qui ont une marche un petit peu plus compliquée, ça peut être plus simple de marcher sur le même plan.

670 Ça a aussi l'avantage que souvent dans nos coins de rue, un ou deux coins sur quatre est complètement inondé, donc, là ça vient encore là être un obstacle important à la marchabilité, notamment, en hiver. Donc, le fait d'avoir un trottoir surélevé permet vraiment d'avoir, de constituer de la marche, de faciliter les déplacements, puis la fluidité, le mouvement des piétons finalement.

675 L'enjeu, par exemple, c'est de s'assurer que le coin de la rue soit encore détectable pour une personne avec une déficience visuelle, d'où l'importance d'installer des plaques podotactiles en fonte, de façon à ce qu'elles soient durables, qu'elles résistent bien au déneigement, de façon à ce qu'elles soient encore détectables.

680 Donc, là c'est vraiment dans le style des plus universels du design, mais qui permet vraiment d'éliminer des obstacles sans en créer d'autres pour d'autres personnes.

LA PRÉSIDENTE :

685 D'autres problèmes. Bien écoutez, c'était le temps qui était imparti puis je vous remercie beaucoup, Monsieur Gendron-Landry, et on va tenir compte de vos recommandations et de vos opinions. Merci beaucoup.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

690 Merci. Bonne journée.

M. MICHEL LEBLANC

Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM)

695

LA PRÉSIDENTE :

700 J'inviterais, parce qu'on a changé l'horaire un peu, Monsieur Michel Leblanc de la Chambre de commerce de Montréal Métropolitain. Monsieur Leblanc, pendant que le technicien s'active pour votre présentation PowerPoint, je vous rappelle les consignes, c'est dix minutes de présentation, plus dix minutes d'échanges et de questions. Ça va ?

M. MICHEL LEBLANC :

705 Merci de nous accueillir. Je ne serai pas très long pour présenter l'organisation, si ce n'est que nous célébrons cette année nos 200 ans d'existence.